NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

102 N° 1 1980

L'Esprit nous réconcilie

Pierre MESSIÉ (s.j.)

p. 62 - 73

https://www.nrt.be/it/articoli/l-esprit-nous-reconcilie-998

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

L'Esprit nous réconcilie

Trois mots tout simples, mais qui recouvrent une réalité très vaste ! Car tout homme manifeste un immense désir de *réconciliation :*

— d'abord *avec soi-même :* point n'est besoin d'être brillant psychologue ou psychiatre patenté pour constater le grand nombre de gens agressifs, rarement à l'aise ou peu équilibrés, bref « mal dans leur peau » ; et nous ne sommes pas toujours en dehors du lot !

— besoin de réconciliation *avec la réalité* ensuite, c'est-à-dire avec les hommes, la vie, la nature, la société . . .

— enfin réconciliation *avec Dieu :* comment ne pas être frappé de la difficulté qu'éprouve le croyant à trouver dans sa vie de foi un équilibre habituel et épanouissant ?

Mais que mettre sous le terme de *réconciliation* ? Dans le dictionnaire nous trouvons notamment ces significations :

— *action de réconcilier,* en particulier dans l'instance en divorce ;

— *action de* SE *réconcilier,* de rentrer en paix avec un adversaire ou un ennemi ;

— et, parmi les divers sens du verbe *réconcilier : donner l'absolution,* après avoir entendu une confession sacramentelle.

Pour le chrétien, il s'agit évidemment du second sens : je désire faire la paix, rentrer en grâce près de Dieu et avec mes frères. Je puis en avoir le désir et même en prendre l'initiative. Mais cette réconciliation — nous passons au troisième sens — ne dépend pas de moi : elle me sera accordée par un autre, et je puis simplement l'accueillir de sa part.

Du côté du chrétien qui veut être réconcilié — parce qu'il est conscient de son péché et en désire le pardon —, on a longtemps parlé du sacrement de *pénitence ;* du côté du ministre qui réconcilie — prêtre célébrant — ou plus précisément de l'Eglise tout entière ! on dira plus volontiers « sacrement de la *réconciliation* ». C'est le terme que nous utiliserons de préférence.

L'Ecriture précise cette réalité de la réconciliation : le Fils de Dieu vient partager notre vie humaine ici-bas et Il nous réconcilie, ainsi que saint Paul l'explicite en divers passages ; en *Ep 2,* 13-17 il montre le Christ réconciliant Israélites et Païens pour en faire l'unique peuple de Dieu ; et surtout en *2 Co 5,* 17 s. il invite le pécheur à « se laisser réconcilier avec Dieu par le Christ ». C'est

cependant une lecture globale de la Bible, avec le thème de l'Alliance — fréquent et développé — qui peut illustrer davantage notre propos. Qu'on songe au schème « classique » du *Livre des Juges :*

— Dieu *accorde son Alliance à son peuple :* Il lui assure la victoire et le comble de bénédictions ;

— *par le péché, Israël rompt cette Alliance* et il en est châtié ;

— ce châtiment divin suscite le *repentir* et le peuple obtient son *pardon* ;

— on *revient donc à l'Alliance* . . . qui sera de nouveau rompue par le péché.

S'agit-il d'une tentative désespérée, ne pouvant aboutir qu'à une répétition indéfinie ? Non, car chaque renouvellement de l'Alliance en marque effectivement un progrès : l'homme y prend davantage conscience de ces deux réalités vitales :

— *sa propre fragilité :* il a besoin d'une loi qui le soutienne dans son effort ;

— mais surtout *la miséricorde du Seigneur ;* elle triomphe toujours :

> Quand vos péchés seraient comme l'écarlate,
> comme neige ils blanchiront ;
> Quand ils seraient rouges comme la pourpre,
> comme laine ils deviendront (*Is 1,* 18).

Et l'homme finira même par se passer de la Loi du régime ancien ; c'est le succès de l'Alliance nouvelle prophétisée en *Jr 31,* 33 :

> Voici l'Alliance que Je conclurai avec la maison d'Israël... Je mettrai ma loi dans leur être et Je l'écrirai au fond de leur cœur. Alors Je serai leur Dieu, et eux seront mon peuple.

Ainsi relue dans l'Ecriture, la réconciliation est une réalité attirante ! Dans la vie courante pourtant, le sacrement où elle s'accomplit apparaît comme un sacrement mal aimé. Voyons d'abord pourquoi ; puis nous réentendrons ce que dit la Parole de Dieu du péché et de la réconciliation ; nous considérerons comment le Rituel récent essaie d'en renouveler la présentation ; nous nous demanderons enfin quelle conclusion en tirer pour nos vies chrétiennes personnelles.

I. — UN SACREMENT MAL AIMÉ

Nous avons tous besoin d'être réconciliés. Spontanément pourtant, à l'idée même de réconciliation, *nous opposons bien des résistances instinctives :* parfois formulées, le plus souvent ressenties et vécues. Essayons de les expliciter pour y répondre !

D'abord, je ne sens pas la nécessité d'être réconcilié !

Voilà qui saute aux yeux : chacun éprouve une forte résistance à se reconnaître coupable ; et même, plus profondément, à s'estimer personnellement responsable de ses actions. Et ce mouvement a peu de chances d'être renversé par les jeunes — qu'un journaliste a étiquetés avec humour la « Bof génération » !

De fait, bien des découvertes atténuent — voire tendent à supprimer — la responsabilité personnelle : tares héréditaires, complexes psychanalytiques — ou considérés comme tels ! —, carences de l'éducation, insuffisances de la législation ... Chacun s'estime déchargé de sa responsabilité, en tout cas moins responsable ! — même si, en revanche, il condamne sévèrement les autres ou les institutions de la société : de nombreux procès « en responsabilité » viennent presque chaque jour illustrer notre propos.

Ensuite, dans un univers désacralisé d'abord, puis franchement athée, chacun pense et agit comme s'il était seul. *On tend même à récuser Dieu comme Juge suprême des cœurs et des consciences :* ce que je pense ou ce que je fais ne regarde que moi ! Qu'on ne me parle donc pas de faute, surtout s'il y a ignorance, erreur ou maladresse : c'est un autre qu'il faut incriminer, ou mieux encore l'anonyme fatalité !

Enfin, *l'homme moderne revendique vigoureusement son autonomie morale :* même si d'autres humains sont gravement lésés par mon comportement, cela, affirme-t-on, ne concerne certainement pas Dieu !

Voilà, parmi d'autres, *trois résistances à la réconciliation,* souvent éprouvées, parfois explicitement formulées ! En sont-elles pour autant fondées ? Regardons les choses de plus près.

Nier la responsabilité personnelle est une attitude qui choque : témoins les procès en responsabilité, où se déploie souvent un véritable acharnement de l'accusation ... laquelle finit par obtenir gain de cause ! A y réfléchir plus profondément, c'est surtout diminuer la personne : c'est la réduire au niveau de l'outil inconscient ou de l'animal esclave de son instinct aveugle ou des habiles dressages qui ont réussi à le conditionner. D'ailleurs, quand on traite quelqu'un d'irresponsable, ce n'est jamais dans le but de lui faire un compliment !

Nier la responsabilité personnelle, c'est encore enfermer l'homme sur lui-même. Notre grandeur ne s'exprime-t-elle pas au contraire dans notre aptitude à communiquer ? Et nous communiquons aussi (pour les plus jeunes, il faut même dire : *surtout* !) dans l'action, qui suppose évidemment solidarité, et donc responsabilité. D'un mot, si la personne humaine est *relations,* elle est aussi responsable.

Finalement, *nous sommes responsables parce que nous sommes*

des êtres sociaux : construits — ou, au moins, précisés et orientés — par les relations qui nous unissent. Il n'existe donc pour nous ni action, ni responsabilité purement individuelles : tout péché, si personnel et si secret soit-il, atteint les autres et les abîme. Ce retentissement peut souvent être constaté, parfois même mesuré dans les faits. Surtout, il est pressenti par ceux qui vivent une vie spirituelle intense. Et la foi nous confirme que tout péché ralentit la vie de l'Eglise et entrave notre marche commune dans l'amour et vers l'amour ! C'est le mystère de la « communion des saints » ; c'est aussi un appel à nous reconnaître pécheurs, pour solliciter de Dieu notre pardon.

Sur ces réflexions d'expérience humaine et de bon sens, la Parole de Dieu n'a-t-elle pas sa lumière propre à projeter ?

II. — PÉCHÉ, RÉCONCILIATION ET PAROLE DE DIEU

Péché et réconciliation : thème qui court par toute la Bible ! Pour en retrouver l'essentiel, nous étudierons un texte classique, car il a toujours été privilégié à ce propos : au chapitre *15* de Luc, la parabole des deux fils (vv. 11-32). On l'appelle généralement « l'enfant prodigue » ; mais c'est ne retenir qu'un morceau et un aspect de cet évangile, comme on le fait volontiers dans la catéchèse ou la prédication. Essayons ici de l'embrasser tout entière, afin de la découvrir avec un regard neuf.

Le seul évangéliste à la transmettre, c'est Luc. La tradition présente le troisième évangéliste comme collaborateur immédiat de Paul, comme lui de formation grecque et préoccupé d'ouvrir à tous « la joyeuse nouvelle du salut en Christ ». Ce chapitre *15* est un ensemble qu'on intitule volontiers « les paraboles de la miséricorde » et qui comprend en effet : la brebis retrouvée ; la pièce de monnaie retrouvée ; les deux fils, comme réponse à la « grogne » des scribes et des pharisiens ; elles nous apprennent donc sur le péché et la réconciliation beaucoup plus que le seul épisode du « fils prodigue ».

Sur trois points elles rejoignent l'*enseignement de saint Paul* dans sa Lettre aux Romains :

a. De la réconciliation, c'est *Dieu qui prend l'initiative :* « Comme il était encore loin, son père l'aperçut et fut pris de pitié . . . » Dans toute l'histoire d'Israël, le Seigneur a toujours l'initiative de l'Alliance et de l'amour. En effet, laissé à lui-même, l'homme vit sa situation de pécheur dans un état de malaise qu'il est incapable d'analyser correctement et auquel il ne peut donner aucune signification de salut.

b. Mais *en même temps qu'il apporte la réconciliation avec Dieu, le Fils nous révèle le besoin que nous en avions.* C'est tout le chapitre 8 de la Lettre aux Romains, admirablement repris dans ce raccourci de Pascal : « Regarde les péchés ... qui te sont pardonnés. »

c. *De ce besoin de réconciliation, rien ni personne n'est exclu :* tout individu, toute communauté, toute civilisation même ont besoin d'être réconciliés, comme nous pouvons le lire en *Rm 8,* 29 s. : « Ceux que Dieu a connus d'avance, Il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit le premier d'une multitude de frères ... »

Ce que Paul explique aux chrétiens de Rome est illustré par tout l'Evangile : le Fils de Dieu est apparu sur la terre, partageant notre existence d'hommes, et Il nous justifie gratuitement. Cette justification gratuite s'exprime en toute son évidence au baptême. Mais elle peut être renouvelée, aussi souvent qu'il le faudra, dans la réconciliation. Reste à voir comment, à l'heure actuelle, l'Eglise nous en propose l'accès.

III. — UN NOUVEAU VISAGE POUR LA RÉCONCILIATION

Le premier signe du pardon du péché est donné par le baptême, ainsi que le proclament les premiers discours des Actes des Apôtres (*2,* 38, etc.) et que nous le chantons dans le Credo. Mais en nous purifiant ce baptême ne nous immunise pas pour l'avenir. Comment retrouver l'Alliance avec Dieu par la réconciliation ? C'est l'objet de la vertu de pénitence, avec ses multiples expressions, mais surtout du sacrement de la réconciliation.

1. *Pénitence et conversion*

Pour vivre dans la réconciliation, nous avons d'abord à adopter une attitude de pénitence : la démarche primordiale et la disposition essentielle, c'est de « prendre le chemin de la conversion » — point de départ du Royaume de Dieu et de son Evangile.

Qu'est-ce donc que la conversion ?

Dans la vision biblique de l'homme et de l'univers, nous sommes ordonnés à Dieu ; nous devons Le chercher et « tourner notre cœur vers Lui ». Cette attitude ne va pas de soi ; il y faut, de la part de l'homme, un effort conscient, voulu, et qui est difficile à maintenir.

Face à cette exigence ardue, l'appel de Dieu va être réitéré : c'est le troisième temps de l'histoire du Livre des Juges évoqué plus

haut. A cet appel insistant de Dieu, la réponse de l'homme de bonne volonté est une « conversion » : *il se retourne,* et cela se produit *en deux temps :*

— d'abord un *retournement intérieur* (dans le langage traditionnel de la Bible, *metanoïa* ou « changement d'esprit ») : le cœur refuse maintenant les idoles pour se tourner vers le Seigneur ; c'est un projet intérieur : « Oui, je me lèverai . . . » (*Lc 15,* 18) ;

— puis, en suite de ce retournement intérieur, un *changement étudié* — et souvent communautaire — *de la conduite pratique (epistrephein) :* la personne humaine tout entière assume les conséquences du retournement intérieur qui la pousse désormais vers Dieu. C'est le retour du plus jeune fils affrontant tous les obstacles pour aller, cette fois, jusqu'au bout de la route qui ne s'arrêtera que dans les bras du Père.

Dans le sacrement de la réconciliation, la « conversion » chrétienne part du cœur ; mais elle pénètre la personne humaine tout entière. Au terme du processus, celle-ci sera complètement « retournée », un peu à la manière d'un gant trop vite retiré.

Le cheminement de la conversion emprunte évidemment des sentiers nombreux et variés. Le nouveau Rituel en indique cinq, qui traduisent davantage les appels de l'Evangile dans l'univers actuel. Examinons-les d'abord :

— Le *pardon mutuel,* sous les formes les plus diverses. L'offrir spontanément ou même l'accepter volontiers, ce n'est pas chose aisée ; cela suppose en effet de notre part une véritable conversion, fruit de la grâce de Dieu !

— Le *partage,* avec les différentes manières d'entraide que précisément Jean-Paul II proposait à l'ouverture du Carême 1979 : « Vos communautés ecclésiales vous convient à prendre part à des « campagnes de Carême » : elles vous aident à orienter l'exercice de votre esprit de pénitence en partageant ce que vous possédez avec ceux qui ont moins ou qui n'ont rien. » Et le Pape poursuivait, explicitant l'actualité et le sens spirituel du partage : « N'attendez pas qu'il soit trop tard pour secourir le Christ qui est en prison ou sans vêtements, le Christ qui est persécuté ou réfugié, le Christ qui a faim et qui est sans logement. Aidez nos frères et nos sœurs qui manquent du minimum nécessaire à sortir des conditions inhumaines et à accéder à une véritable promotion humaine. »

— Le *refus de l'injustice* et la lutte pour une plus grande justice dans nos rapports interpersonnels et sociaux. Ici encore est offerte à tous une magnifique occasion de déployer un effort pour sortir de nos égoïsmes : ce sont toutes les encycliques sociales qu'il faut mettre ou remettre en application.

— L'*engagement apostolique,* qui suppose esprit de service

et don de soi. Affirmation qui paraît évidente et banale ! Mais pour être vécue dans le concret de la vie quotidienne, pour être tenue à longueur d'existence, cette résolution demande beaucoup de foi et d'amour.

— La *prière*, acte d'espérance en l'avenir que Dieu nous donne par-delà nos ruptures et nos affrontements ; sous-tendant la prière formulée, c'est bien une « conversion du cœur » qui nous est ici demandée.

2. *Pénitence et sacrement*

De ces œuvres par où chemine la conversion, on peut dire qu'elles ont une valeur quasi sacramentelle : en même temps qu'elles expriment notre contrition, elles la purifient et la font grandir. Mais cette transfiguration de la contrition est l'effet propre du sacrement de la réconciliation.

Depuis ses origines, en effet, et même si les formes en ont souvent changé au cours des âges, l'Eglise reconnaît un signe sacramentel spécifique pour la réconciliation des pécheurs. Elle l'a reçu du Christ lui-même ; les *sources évangéliques* les plus souvent invoquées sont *Mt 18*, 18 et *Jn 20*, 23.

Comment l'Eglise exerce-t-elle aujourd'hui ce pouvoir ? C'est ce qui a été précisé récemment : d'abord dans l'*Ordo Paenitentiae* publié à Rome le 2 décembre 1973, puis dans *Célébrer la Pénitence et la Réconciliation*, qui en constitue l'adaptation pour les pays de langue française [1].

Ce Rituel est un instrument pastoral. Il reste *traditionnel quant à la doctrine ;* sur le plan de la pratique, il atténue l'aspect peut-être trop juridique des conceptions ou expressions que nous avons connues auparavant. *Il présente délibérément la réconciliation comme un dialogue d'amour.* C'est pourquoi la célébration s'ouvre normalement par une lecture de la Bible, voire par une prière commune entre célébrant et pénitent.

Pour l'*absolution*, il propose un *choix de formules ;* chacune souligne fortement le rôle de l'Esprit d'amour et de pardon. C'est que le lieu évangélique où s'enracine le sacrement de la réconciliation (*Jn 20*, 23) le propose aux Apôtres immédiatement après le don de l'Esprit :

> Le soir de Pâques, Jésus dit aux disciples : « La paix soit avec vous. Comme le Père M'a envoyé, à mon tour, Je vous envoie. »
>
> Ayant ainsi parlé, Il souffla sur eux et leur dit : « Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. »

1. Voir l'excellente présentation de Dom G.-M. Oury, M.B., *Célébrer la pénitence et la réconciliation. Le nouveau Rituel francophone de la Pénitence*, dans *Esprit et Vie* 89, n° 19 (10 mai 1979) 273-279 ; cf. aussi *NRT* 1979, 306 s.

On peut observer dans la présentation du Rituel un *déplacement d'accent* qui mérite d'être retenu. Durant sept siècles, on a volontiers appliqué à l'administration du sacrement la figure d'un « tribunal » où le pécheur était invité à « se libérer de sa dette ». Pareille présentation n'est pas inexacte, mais l'insistance sur le schème judiciaire risquait d'être exclusive. Comment s'étonner alors que des religieuses, pourtant ferventes, aient pu sans malaise évoquer leur confession de retraite comme « la grande lessive », accentuant l'aspect « chosiste » dans la vision d'un mystère qui se formule normalement en termes évangéliques et spirituels ?

Quoi qu'il en soit, pour l'essentiel, les *quatre éléments de la réconciliation* sont maintenant mieux mis en valeur :

a. La *contrition ou « metanoïa » :* dans l'Evangile, c'est un changement radical de mentalité et de conduite, condition préalable à l'entrée dans le Royaume. Elle entraîne un comportement qui nous transfigure chaque jour davantage à l'image de Jésus, Fils de Dieu et Sauveur. Racine de tout le reste, la contrition est le regret du péché commis, avec la ferme résolution de ne plus pécher.

b. La *confession* — qu'il ne faut pas limiter au seul aveu des fautes ! Le pénitent y reconnaît ses péchés et accepte d'ouvrir son cœur au ministre qui représente Dieu. Tous deux sont invités à « confesser ensemble la bonté et la miséricorde divines ». En vertu du pouvoir des clés, le ministre exerce un jugement spirituel au nom du Christ.

Sans doute existe-t-il dans l'Eglise d'autres lieux de discernement spirituel. En bien des cas pourtant, s'agissant de la confession fréquente de chrétiens engagés, ce dialogue de la confession peut servir à un discernement plus lucide et plus complet de tout ce qui intéresse la vie de l'Esprit en nous : faiblesses et péchés, certes, mais aussi efforts et progrès. Ce fut longtemps le bénéfice attendu de la confession fréquente et assuré par elle.

c. La *satisfaction,* qui signifie en acte la conversion et la pénitence. L'expérience du pardon entre amis ou en famille en manifeste l'importance : pour être durable et vraie, la réconciliation doit comporter changement de conduite et volonté efficace de réparer les dommages causés aux personnes ou aux institutions.

Cette satisfaction, ajoute le Rituel, doit être adaptée à chaque pénitent, car elle est remède pour sortir du péché et renouveler sa vie. Elle découle de la confession et contribue avec elle à la « vertu éducative » du sacrement, surtout si ce dernier est reçu fréquemment.

d. L'*absolution,* signe qui exprime et confère le pardon de Dieu. A travers ce signe, tout l'Evangile envahit le sacrement : le Père **accueille son enfant qui revient vers Lui ; le Christ prend sur ses épaules la brebis égarée ; l'Esprit sanctifie à nouveau son temple et**

y intensifie sa présence. Enfin tout se manifestera par une participation renouvelée à la table du Seigneur où, parce que le fils perdu revient de loin, il y a grande joie au banquet de l'Eglise (*Lc 15*).

3. *Rite habituel de la réconciliation*

Telles sont la racine et la composition du sacrement. Reste à voir comment il se déroule dans le détail d'une liturgie.

La célébration comprend *quatre moments :*

— *S'accueillir mutuellement,* dans le climat des rencontres de Jésus avec les pécheurs. L'accueil sera donc volontiers suggéré par une lecture évangélique ; le choix et la présentation en sont laissés à la sollicitude du célébrant qui engage ici la valeur même de la rencontre.

— *Ecouter la Parole de Dieu* qui annonce la réconciliation en même temps qu'elle invite à la conversion.

La mise en relief de ces deux points apparaît assez nouvelle. Elle est due sans doute à une réflexion récente à partir des célébrations communautaires.

— *Confesser l'amour de Dieu en même temps que nos péchés :* encore une formulation qui souligne l'aspect positif du sacrement, action de grâces autant qu'accusation.

— *Accueillir le pardon de Dieu pour en être les témoins :* dans cet acte concourent le ministre qui donne l'absolution et le pénitent qui s'engage à manifester dans sa vie les fruits du pardon.

Ces quatre éléments font partie de toute célébration normale du sacrement, qu'elle concerne un seul pénitent à la fois ou qu'elle adopte le mode dit « communautaire ». Dans le premier cas, conforme à la pratique « traditionnelle », le dialogue entre le ministre et le pénitent comporte en effet accueil, annonce de la Parole, confession proprement dite et imposition de la satisfaction, absolution, avec un échange plus ou moins prolongé. Dans la célébration communautaire, plus ou moins solennelle, le ou les prêtres se trouvent en face d'une réunion de fidèles qui veulent célébrer ensemble leur démarche de conversion et le pardon qu'ils attendent de Dieu. Les phases préparatoires — accueil, annonce de la Parole — se déroulent en assemblée ; et après la rencontre individuelle de chaque pénitent avec un confesseur, la célébration s'achève en action de grâces et prière communes.

Des célébrations communautaires, pourquoi ?

Beaucoup de chrétiens, surtout des plus jeunes, recourent volontiers à cette formule. Par besoin d'être ensemble ? Peut-être,

Mais il y a une raison plus profonde, qu'ils perçoivent sans l'expliciter. En commençant ces réflexions, nous avons montré que *tout péché a un aspect social*. Dès lors qu'on y est sensible — et c'est le cas de la génération actuelle ! — on pense à *rendre la réconciliation communautaire*. Dans le nouveau Rituel il est souvent rappelé que la réconciliation est affaire de l'Eglise entière ; c'est à elle en effet, dans la personne des Apôtres, que le Fils de Dieu a remis globalement le pouvoir de remettre (ou de retenir) les péchés. D'où aussi la relative liberté dont use l'Eglise pour adapter les rites aux époques et autres circonstances.

La formule communautaire présente un autre avantage : elle permet de mettre mieux en valeur la richesse de la liturgie du pardon. Peut-être faut-il ajouter qu'elle offre des chances particulières pour l'avenir : dans une Eglise où les prêtres risquent d'être moins nombreux, donc moins disponibles pour un ministère aussi absorbant que celui des confessions « traditionnelles », elle permet des regroupements.

Pour parer à tout malentendu, rappelons que la célébration communautaire ne comporte de confession et absolution collectives que dans des cas exceptionnels et moyennant des conditions bien définies. En règle générale, elle garde toute sa place au dialogue personnel entre prêtre et pénitent ; et le Rituel précise cette recommandation : « On veillera à prévoir un nombre suffisant de prêtres pour accorder à chaque pénitent le temps convenable. »

Les avantages de la formule communautaire ne doivent pas conduire à en faire une pratique exclusive. Nous allons y revenir plus bas. Notons ici que pour les enfants, par exemple, il vaut certainement mieux qu'ils soient initiés également à l'expérience de la célébration individuelle. Ainsi ils jouiront dans la suite de la possibilité effective de choisir entre les deux rites celui qui, selon les circonstances, leur conviendra davantage.

4. *Rythme de la réconciliation sacramentelle* dans la vie chrétienne

Si importante que soit cette réconciliation pour notre vie chrétienne, elle met en cause chacun de nous de façon trop intime pour se prêter à des règles uniformes. Le Rituel rappelle la nécessité du sacrement dans le cas de fautes graves, sans mentionner — ce n'est pas l'objet d'un livre liturgique — le précepte canonique de la confession annuelle. Mais il insiste de manière très positive sur les bienfaits du sacrement, comme pour nous mettre en appétit, et de ce fait il encourage une certaine fréquence de sa pratique.

C'est évidemment à chacun de déterminer son rythme personnel. Le Rituel souligne simplement que certains moments — les temps privilégiés de l'Avent et du Carême, et puis aussi différentes grandes

fêtes de l'année — s'indiquent spécialement pour les célébrations communautaires. Or celles-ci viennent compléter l'usage de l'autre formule, non pas le supplanter. Le service en vue duquel l'Eglise ordonne ses prêtres consiste très particulièrement à dispenser les sacrements aux fidèles qui les demandent. Il faut donc que les responsables des paroisses et autres communautés ménagent aux chrétiens la possibilité d'un tel recours, et même leur facilitent celui-ci. Et là où ne serait pas assez largement offerte la réconciliation sacramentelle sous ses différentes formes, les fidèles peuvent et doivent réclamer qu'elle soit mise à leur disposition. Il s'agit là d'un de leurs droits les plus essentiels dans l'Eglise. Et le Rituel, inspiré de Vatican II, les engage à en user en esprit de liberté et de responsabilité.

CONCLUSION

Au terme de ces réflexions sur le péché, la responsabilité et la réconciliation, qu'il nous soit permis de formuler un regret, un souhait et une constatation.

Un regret, d'abord : la présentation française peut sembler encore trop marquée par la formation juridique de certains rédacteurs ; elle ne développe guère ce qui regarde le rôle de l'Esprit Saint — bien que les formulaires de l'absolution soient explicitement trinitaires — ; on souhaiterait aux commentaires davantage d'envol mystique.

Un souhait surtout : quelle qu'en soit la forme, la réconciliation doit redevenir un sacrement familier aux chrétiens. Pour cela, il faut qu'elle reste signifiante ; sinon, elle tombera en désuétude. Cela dépend des communautés chrétiennes dans leur ensemble : d'abord — nous venons de le signaler — des laïcs qui en useront, et, au besoin, la réclameront.

Mais cela dépend surtout des prêtres. Dans toute la mesure du possible, paroisses et communautés doivent maintenir ou développer un accueil, avec possibilité habituelle de réconciliation individuelle.

Qu'on offre aussi aux fidèles des célébrations pénitentielles communautaires assez fréquentes et toujours nourrissantes. Si l'on veut qu'ils y viennent nombreux, il faut encore leur infuser une vision dynamique de la foi : la vie chrétienne ne consiste pas d'abord à éviter le péché ou à s'en purifier ; elle vise plus profondément à aimer le Seigneur et, par amour pour Lui, tous les hommes à son image.

Alors, on aura retrouvé la double signification de la Réconciliation : non seulement se remettre sans cesse dans l'amitié divine et l'amour

universel de nos frères humains, mais surtout grandir toujours davantage dans la charité.

Une constatation : cela dit, reconnaissons qu'un effort notable a été accompli pour revaloriser la réconciliation ; et il engage l'avenir de l'Eglise. Avec la prière et l'Eucharistie, la réconciliation forme comme un ensemble de trois piliers sur lesquels construire nos vies chrétiennes. Sur eux, les générations qui ont suivi Vatican I avaient édifié les réussites de leur vie chrétienne — et elles sont incontestables.

Actuellement nous est proposée sur ces trois points une pratique plus riche, plus variée, plus nourrissante encore : à nous d'en faire notre profit, et nous irons bien plus loin que nos prédécesseurs, même si notre route nous semble plus austère et plus difficile.

F 13006 Marseille Pierre MESSIÉ, S.J.
11, rue Albert Chabanon